

Image not found or type unknown



La mort de la Blogosphère interroge sur la manière de vivre et le savoir vivre du CNB.

Fiche pratique publié le 26/02/2014, vu 2337 fois, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

La Blogosphère des avocats disparaîtra le 31 mars 2014. Au-delà des problèmes techniques que nous allons rencontrer (récupération des URL, archivage des billets), se pose une question celle du fonctionnement du Conseil National des Barreaux.

~~En 2007, le CNB (Conseil National des Barreaux) a décidé de créer une Blogosphère des Avocats dans un but très précis, permettre à la profession de gagner en visibilité.

Guy Lallemand, Président de la Commission Communication en 2007 s'exprimait ainsi dans la Revue « Droit et Patrimoine » :

« Nous cherchons à faire passer le message que nous sommes une profession variée, structurée et susceptible de répondre à tous ses besoins. Depuis trois ans, nous avons développé une idée, le droit est partout, même là où vous ne l'imaginez pas et les avocats sont vos conseils pour avancer dans un monde de droit. »

La journaliste de Droit et Patrimoine poursuit : « Avec les Blogs, l'idée est de capter les internautes qui effectuent chaque jour des recherches sur le droit. »

Belle idée qui a d'ailleurs fonctionnée, de nombreux Blogs se sont ouverts, dont certains très actifs, d'autres moins, d'autres encore, il est vrai, n'étaient que des coquilles vides...

Toutefois, les visites ont été nombreuses sur la Plateforme d'avocats.fr, rien que sur mon Blog, les visites étaient les suivantes :

2007 : 8000 visiteurs (blog créé en juillet)

2008 : 274722 visiteurs

2009 : 247851 visiteurs

2010 : 145174 visiteurs

2011 : 157870 visiteurs

2012 : 173511 visiteurs

2013 : 152363 visiteurs

2014 : 23396 visiteurs à la date du 26 février 2014.

De nombreux articles ont été publiés sur des thèmes variés, pour ma part j'ai publié beaucoup sur les matières que je pratique : droit du travail, droit de la famille, droit pénal et droit du bail d'habitation.

De petites astuces étaient données aux justiciables, j'ai mis en ligne une foire aux questions sur le divorce, la rupture conventionnelle...

Des Confrères ont publié dans d'autres matières telles que le droit public, le droit fiscal, le droit immobilier, le droit des étrangers...

Les Blogs des avocats qui ont publiés sur cette plateforme sont très bien référencés et un justiciable s'il tape une question de droit bénéficie d'énormes chances de tomber sur un Blog

d'avocats.fr et sur un avocat.

Les Blogs des avocats ont donc permis ce que le CNB souhaitait en 2007 : la profession est plus visible et elle est plus accessible !

Aujourd'hui, en 2014, après 7 ans d'existence, j'ai appris avec mes Confrères Blogueurs d'avocats.fr que la plateforme allait fermer, l'hébergeur AFFINITZ rencontrerait des difficultés financières et nos Blogs disparaîtront !

Notre Instance, le CNB (Conseil National des Barreaux) qui nous a incité à ouvrir des Blogs en 2007 n'a même pas eu la délicatesse de nous donner un préavis décent, 3 semaines c'est tout, un délai de prévenance en droit du travail (en matière de rupture de période d'essai) mais nous sommes des indépendants et nous devons aller Bloguer ailleurs.

Au-delà de l'annonce brutale de cette rupture, des problèmes que nous allons rencontrer tous les petits cabinets qui avons ouvert ces blogs, cette manière de faire pose une réelle difficulté quant au fonctionnement du CNB.

La décision de disparition des Blogs a été prise en Bureau de manière arbitraire sans même consulter l'assemblée générale du CNB et par conséquent les Confrères que nous avons élus.

Elle a été prise comme cela comme une simple décision d'administration, sans même prévoir de préavis ou la manière dont les Confrères allaient être informés, comment les données vont être récupérées par les Confrères etc...

Nous sommes Confrères et nous avons une déontologie me semble-t-il mais cela les membres du bureau du CNB l'ont oublié.

Pour être franche, je pense que cette Blogosphère déplaisait, oui elle déplaisait car elle a permis à de petits cabinets comme le mien de devenir un peu plus grand.

Nous sommes Confrères mais aussi concurrents et cela le bureau du CNB ne l'a pas oublié.

Le CNB parle de coût important de cette Blogosphère, c'est sûr et encore une fois notre institution ne nous a pas informés.

Si la plateforme était si coûteuse, pourquoi ne pas avoir communiqué avec les Blogueurs, elle fonctionnait et les plus actifs auraient payé pour la conserver. Les moins actifs et les coquilles vides se seraient retirés et d'ailleurs le coût aurait été certainement revu à la baisse.

J'ai toujours défendu le CNB car je pense que nous avons besoin d'un seul et même organe représentatif.

Au regard de la disparition de la Blogosphère, je m'interroge beaucoup sur cette institution, son fonctionnement et je constate une distance importante entre le CNB et ses électeurs.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi la Commission Communication du CNB ne défend pas son « bébé » et sa réussite cette plateforme des avocats et ces Blogs qui donnent une image positive de notre profession.

A l'heure de la lutte contre les braconniers du droit, faire disparaître cette visibilité de la profession est une grave erreur, la remplacer par VOX AVOCATS est carrément une connerie.

Ce réseau VOX AVOCATS a été mis en ligne par le CNB pour concurrencer HUB.

C'est un site déjà dépassé, on a l'impression qu'il a été créé par un non-professionnel, je n'aurais pas fait mieux.

En plus c'est un réseau privé, non accessible au public donc, mettre nos Blogs sur ce réseau est une vaste idiotie puisque le justiciable, l'internaute ne pourra pas nous lire... si nous voulons diffuser une bonne image de l'avocat, ce sera entre nous et rien qu'entre nous !

Les prochaines élections du CNB ont lieu en novembre 2014, heureusement que c'est loin, mais gageons que certains blogueurs n'oublieront pas la manière dont ils ont été traités lorsqu'ils déposeront leur bulletin dans l'urne.